

Ousson et Sullias → Vie locale

OUSSON-SUR-LOIRE

Le projet de cantine sera maintenu

Dans le compte rendu d'avril du conseil municipal d'Ousson-sur-Loire (notre édition du 7 mai), il était mentionné que la subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux, pour la construction d'une cantine scolaire, avait été refusée au vu de l'avis défavorable de l'inspecteur d'académie.

Le maire, Didier Croissant, ne comprend pas cette décision arbitraire. Il est surpris par ce refus car, lors d'une réunion en mairie, où assistait son adjointe, Claudie Labaume, chargée des écoles, on lui avait laissé entrevoir la possibilité de l'attribution de 25 à 30 % du montant du projet.

Dans l'attente de la décision officielle

Ce refus est d'autant plus incompréhensible que les effectifs de l'école George-Sand se maintiennent jusqu'en 2020 (30 élèves en



PROJET. La municipalité d'Ousson ne recevra pas de subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux pour sa cantine. PHOTO D'ILLUSTRATION

2016, 33 en 2017, 34 en 2018...).

Devant ce refus et pour essayer de voir aboutir ce projet, une demande de subvention a été déposée le 15 avril au titre de Fonds de soutien à l'investissement public local.

En réponse à cette demande, le 19 avril, le sous-préfet de Montargis, Paul Laville, a répondu que : « Le dossier visé ci-dessus, de demande de subvention au titre du Fonds de soutien l'investissement public local de l'année 2016 est déclaré complet. En application des textes susvisés, il est possible à la

commune de commencer la réalisation de l'opération à compter de la date de la présente attestation et qu'il appartient au maire de tenir informé la sous-préfecture de la date de commencement des travaux. »

Un point reste cependant à éclaircir car, sur ce courrier, un texte en gras attire l'attention. Il précise que la présente attestation ne vaut pas décision attributive de subvention.

Dans l'attente de confirmation officielle de l'attribution de ladite subvention, Didier Croissant va

tout de même lancer un appel d'offres afin de pouvoir commencer les travaux le plus rapidement possible. D'autant qu'à cours terme, la ville de Briare ne souhaite pas accueillir les élèves d'Ousson-sur-Loire, par manque de place.

On ne peut que s'interroger sur le refus de subvention de la D.E.T.R car dans un esprit de réflexion, le maire et ses adjoints ont pensé que cette cantine prévue dans la cour de l'école, sous le préau, pourrait, en cas de fermeture de l'école d'ici 2020, être utilisée pour une autre cause. Pourquoi pas une médiathèque ou une bibliothèque ?

L'attractivité, pour que des jeunes ménages s'installent dans une commune, c'est avant tout, une école, une cantine sur place car les transports en car inquiètent toujours les parents, un bureau de poste... Bref, des services publics. Il faut souhaiter qu'Ousson-sur-Loire reste une destination d'installation très convoitée. ■